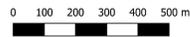


Commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel
 Département du Loiret
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 Plan de zonage

PLU approuvé le 17 mars 2014
 Dernière procédure d'évolution :
 Mise en compatibilité le 24 septembre 2024



LEGENDE ZONAGE	
Zones urbaines	
UA : centre-ville	1AU : Vocation résidentielle
UAa : centre ancien	1AUa : Vocation résidentielle "aérée"
UAb : secteurs collectifs	1AUE : Vocation équipements
UB : Extensions du centre	1AUI : Vocation industrielle
UBa : Extensions - habitat groupé	1AUa : Vocation industrielle > agroalimentaire
UC : Extensions linéaires	2AUlp : Urbanisation future à vocation d'activités (Site polluée)
UCI : Secteur inondable	1AUTA / 1AUTAd : Vocation tertiaire et artisanale
UL : Loisirs	1AUZ : Vocation aéroport
UE : Equipements publics	2AUTA : Réserve foncière tertiaire et artisanale
UZ : Aéroport	2AU : Réserve foncière urbaine
UZa : Piste Aéroport	
UI : Industrie	
Uia : Industrie agroalimentaire	
UTA : Tertiaire et artisanat	
Zones agricoles	
A : Agricole	
Ah : Habitat isolé	
Zones à Urbaniser	
Zones Naturelles	
N : Zone naturelle	Nh : Habitat isolé en bord de Loire
Ne : Station épuration	Nh : Habitat isolé
Nhl : Habitat isolé en bord de Loire	Nj : Jardins familiaux
Nh : Habitat isolé	NL : Loisirs
Nj : Jardins familiaux	N2000 : Natura 2000
NL : Loisirs	Npv : Parc photovoltaïque
N2000 : Natura 2000	Nt : Activité touristique
Npv : Parc photovoltaïque	
Nt : Activité touristique	

SERVITUDES D'URBANISME	
	Espace Boisé classé (L 130-1)
	Emplacement réservé (L123-1-58*)
	Espace à planter
	Mare protégée au titre de l'article L 123-1-7
	Boissements protégés au titre de l'article L 123-1-7
	Bâtiments protégés au titre de l'article L 123-1-7
	Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé

